

Informations de base	
2022/2895(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Responsabilité de FRONTEX pour les violations des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE à la lumière du rapport de l'OLAF Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2895(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée